

2014 : Retour sur les luttes des intermittent·e·s du spectacle

Dès Janvier 2014 des collectifs d'intermittent-e-s et précaires se sont créés dans de nombreuses villes de France pour anticiper la lutte qui devait être inévitable suite à la signature de l'accord du 22 Mars par les bureaucraties syndicales (FO-CFDT) et le patronat.

Pour les militant-e-s de la tendance Claire investi-e-s dans ces collectifs la lutte a été menée autour de 3 axes principaux :

I/ Les Assemblées générales

Dès Janvier plusieurs collectifs sont nées d'AG plus ou moins spontanées. Elles rassemblaient surtout des intermittent-e-s mais aussi des intérimaires, précaires et demandeurs d'emploi. Dans les villes où ces AG étaient régulières et impulsées par des militant-e-s formé-e-s, la lutte s'est développée très vite. Entre Orléans et Tours, deux villes de tailles comparables, si c'est principalement à Orléans que s'est déroulé la lutte, c'est grâce à l'impulsion de Sud Culture, syndicat très vivant sur la ville. À Tours, les militant-e-s (surtout CGT) étaient isolé-e-s, non organisé-e-s. Grâce à des AG régulières pendant tout 2014, le collectif d'Orléans a atteint plus de 200 personnes (il y a moins de 500 intermittent-e-s dans le Loiret !)

II/ La grève

Après plus de dix ans de pédagogie inlassable (vidéos, tracts, pétitions, prise de paroles avant les spectacles, actions spectaculaires, etc...), la grève et les occupations s'imposaient comme les seuls moyens de se faire entendre par les médias et le gouvernement : il fallait bloquer directement l'économie.

A Orléans nous avons ainsi envahi à une cinquantaine le conseil régional du centre mi-juin jusqu'à faire interrompre la séance, obligeant le président de la région, à faire un courrier au ministre du travail, en copie à la ministre de la culture, expliquant qu'avant tout agrément ministériel, il fallait « *impérativement prendre en compte les pistes formulées par le comité de suivi* » ou en d'autres termes « faites quelque chose, la mobilisation prend de l'ampleur ».

Encore à Orléans, la veille de l'agrément ministériel de la convention d'assurance chômage (le 26 Juin), le collectif unitaire a voté en AG le blocage de l'ouverture du festival et a décidé de rencontrer les technicien-ne-s du Festival pour les inciter à discuter de la grève dans leur propre AG. Convaincu-e-s, ils et elles ont voté à la majorité la grève pour la soirée d'ouverture !! De nombreux médias nationaux sont alors accourus et le maire UMP de la ville s'est senti obligé de prendre position dans

une conférence de presse.

A partir de Juin, et surtout du 4 Juillet (appel à la grève reconductible de la CGT spectacle et de Sud Culture sur le mot d'ordre d' *Abrogation du protocole d'accord*) les grèves et occupations se sont développées partout en France où les militant-e-s étaient les mieux organisé-e-s et les moins verrouillé-e-s par des bureaucraties syndicales. Sous la pression, le gouvernement a été obligé de donner des miettes, et un comité d' « experts » a été nommé par Valls, officiellement pour évaluer les revendications des collectifs en Lutte. C'était en réalité pour gagner du temps sur la mise en place du protocole. **De ce point de vue le refus de la CGT confédérale d'appeler à la grève pour le festival d'Avignon, a été salutaire pour le gouvernement. Les militant-e-s engagé-e-s étaient isolé-e-s et gouvernement pouvait temporiser.**

III/ La convergence des luttes

Dans les AG l'idée de la convergence avec d'autres secteurs a fait son chemin, notamment avec les cheminots ou les postiers en lutte : prises de parole dans les AG respectives, cortèges communs. A Orléans, lors de la grève et de l'annulation de l'ouverture du festival de Jazz, une AG a eu lieu sur place et une délégation de cheminots s'est exprimée, ainsi que la FSU ou encore un universitaire. À Paris, la convergence avec la lutte des postiers/ères du 92 a été poussée jusqu'à ce que la CIP occupe les locaux de la direction de la Poste. Si cet exemple montre bien la puissance de la convergence (cette petite action a eu un rôle important dans la victoire), pour autant seul-e-s les militant-e-s les plus à l'avant-garde du mouvement ont fait cette expérience de convergence, qui en représente donc pas l'état de conscience général du mouvement à Paris.

Mais tout cela aura eu le mérite d'avoir pu semer quelques graines pour la suite.

Le rapport rendu à l'UNEDIC le 17 décembre dernier par les « experts » confirme tout le travail qui a été fait jusque là : l'UNEDIC « *Reconnait et prend acte que le nouveau modèle d'indemnisation proposé par les collectifs en lutte est viable et ne coûte pas plus cher* ». Mais le nouveau protocole d'assurance chômage a bien été mis en place. La route est encore longue, à nous de faire pousser les graines que nous avons semées dans les luttes de 2014.

Plateforme 5, le 7 janvier 2015